

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC110186DR02

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°100002INSB du 09/03/2010 portant création de la formation de recherche en évolution n°3354 et de nomination de monsieur Stéphane Lemaire ;

Vu l'instruction générale type sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Considérant que Mme Laetitia Cavellini a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université Pierre et Marie Curie du 13/10/2009 au 03/12/2009 (36 heures)

Article 1

Mme Laetitia Cavellini, assistant ingénieur

est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°3354, à compter du 01/10/2010.

Mme Laetitia Cavellini exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Laetitia Cavellini est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20/01/2011

Le directeur de l'unité

Stéphane Lemaire

(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Liliane Flabbée

Visa du chef d'établissement partenaire

Jean-Charles Pomerol

Président de l'Université Paris VI

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.03. DR03

Décision n° DEC110544DR03 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC07A002DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 168, intitulée « Unité Physico-chimie Curie », dont le directeur est M. Jean-François JOANNY ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 octobre 2010 ;

Considérant que Melle Fahima FAQIR a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS, du 13 avril 2010 au 15 avril 2010, et du 04 mai 2010 au 06 mai 2010.

Article 1

Melle Fahima FAQIR, AI au CNRS, est nommée agent chargée de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 168, à compter du 22 octobre 2010.

Melle Fahima FAQIR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Fahima FAQIR est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2011

Le directeur de l'unité
M. Jean-François JOANNY

Visa du délégué régional du CNRS
M. Brice KERBER

Visa du Directeur de l'Institut Curie,
Pr. Daniel LOUVARD

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.06. DR06